



FFHANDBALL

Appel à candidatures

« PRESTATIONS PHOTOGRAPHIES »

2021-2024

Date et heure limites de réception des offres :

Le lundi 11 janvier 2021 à 17h00



PARTIE 1 : REGLEMENT DE LA CONSULTATION

PREAMBULE

1.1 La Fédération française de handball

La Fédération française de handball est une association déclarée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, fondée en 1941 et reconnue d'utilité publique par décret du 4 août 1971, qui a pour objet l'organisation, la promotion et le développement du handball et de ses disciplines connexes.

Elle est agréée par le Ministre chargé des sports et, en vertu des articles L. 131-14 et -15 du code du sport, dotée de prérogatives de puissance publique pour organiser les compétitions sportives de handball, minihandball et beach handball à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux et départementaux, pour procéder aux sélections des équipes de France correspondantes et pour proposer l'inscription sur les listes de sportifs, d'entraîneurs, d'arbitres et juges de haut niveau.

La FFHandball est, dans ce cadre, seule compétente pour édicter les règles techniques du handball ainsi que les règlements relatifs à l'organisation de toute compétition de handball ouverte à ses licenciés.

La FFHandball organise, notamment, diverses rencontres disputées par les équipes de France masculine et féminine en France (catégories seniors, jeunes de U16 à U21 et de Beach Handball), les coupes de France féminine et masculine, les compétitions Intercomités, Interligues et Interpôles et diverses manifestations ouvertes aux licenciés (handball sur sable Hand à 4, minihand, etc.) ainsi que des regroupements institutionnels tels que les assemblées générales.

Dans le cadre de la délégation de pouvoir reçue du ministre chargé des sports, la FFHandball est chargée d'arrêter et de publier, chaque année, le calendrier officiel des compétitions qu'elle organise ; le calendrier des compétitions professionnelles gérées par la Ligue nationale de handball (LNH) étant, quant à lui, élaboré conjointement par les deux entités.

Conformément aux dispositions de l'article L. 131-17 du code du sport, la FFHandball est seule autorisée à utiliser l'appellation "Fédération française de handball" et à décerner celles d'Equipe de France de handball" et de "Champion de France de handball". La FFHandball est également seule autorisée à faire figurer les dénominations dont elle est titulaire dans ses statuts, contrats, documents ou publicités.

Depuis 2004, la FFHandball a constitué la Ligue nationale de handball (LNH), association de loi 1901, à laquelle elle a délégué l'organisation, la gestion et le développement de la Division 1 masculine et depuis 2016, la Division 2 masculine.

La Ligue féminine de handball (LFH) a, quant à elle, été constituée au sein de la FFHandball en 2008 pour gérer la Division 1 féminine. En cette nouvelle saison 2020-21, 14 équipes participent au championnat professionnel de LFH.

1.2 Contexte de la consultation

La collaboration de la FFHandball avec son prestataire photographe arrivant à échéance le 31 décembre 2020, la FFHandball a décidé de lancer une consultation afin de sélectionner un ou plusieurs prestataires pour réaliser des prestations photographiques

Plus précisément, souhaitant poursuivre la mise en valeur du handball français et de l'institution fédérale, afin de toucher un public toujours plus large, la FFHandball (incluant la LFH) souhaite faire appel aux services d'un ou plusieurs prestataires justifiant d'une expérience reconnue dans le domaine de la photographie. Ainsi, le prestataire sélectionné devra être en capacité de répondre aux attentes et aux besoins de la FFHandball définis ci-après.



Il est précisé qu'à l'issue de la présente consultation, et outre l'application des modalités stipulées ci-après, la FFHandball formalisera les conditions de sa collaboration avec le ou les prestataires sélectionnés dans le cadre d'un contrat de prestations de services dont la durée est définie aux présentes.

La désignation du ou des candidats sélectionnés relève d'une décision du Bureau Directeur de la FFHandball.

Article 1 – Objet et procédure et allotissement

La présente consultation a pour objet de sélectionner, dans le cadre d'une procédure ouverte dont les termes et conditions sont fixés ci-après, un ou plusieurs prestataires appelés à fournir des prestations photographiques à la FFHandball qui répondent à ses besoins.

La consultation se compose de cinq (5) lots décrits comme suit :

LOT 1 : Matches des équipes de France et des compétitions nationales :

L'objectif, lors des rencontres des équipes de France ou lors des compétitions nationales (Coupe de France, Finalités des championnats de France...), est de retranscrire les actions du match et du déroulement sportif de la compétition. Il sera demandé au photographe un contenu sportif classique mêlé de photos d'actions, des protocoles, des animations sur et hors terrains, etc. Le photographe aura à sa charge l'accréditation pour les différentes rencontres en France et à l'international, en application du planning annuel fixant le nombre de reportages commandés.

LOT 2 : Coulisses des équipes de France et des compétitions nationales :

L'objectif, sur les rassemblements des équipes de France et lors de compétitions nationales, est d'apporter une vision humaine, en coulisses de ce sport d'équipe, et de faire vivre les émotions intenses procurées par l'instant sportif au travers des clichés pris. Au plus proche des joueurs, intégré au groupe et à sa dynamique, à chaque instant couvert, le photographe devra s'imprégner de l'univers et des personnalités pour retranscrire l'instant. Il devra également respecter le brief créatif qui lui sera fourni avant chaque prestation, dans le respect de la ligne éditoriale donnée par les chargés de communication de la fédération.

L'objectif est d'avoir un œil nouveau et une valeur ajoutée différente des contenus sportifs réalisés. Le photographe évoluera en parallèle du photographe officiel de match de la FFHandball.

LOT 3 : Événements institutionnels :

L'objectif, sur les événements institutionnels (Assemblées Générales, Rencontres Nationales du Handensemble, ...), est de réaliser un reportage photos retraçant le déroulement des journées, mettant en lumière les acteurs présents et illustrant les échanges. Le photographe devra avoir un œil global, s'imprégner du rythme des journées et retransmettre, à travers les clichés, les instants critiques au plus proche de la réalité.

LOT 4 : Studios Photos :

Tant pour les équipes de France ou pour le conseil d'administration et les salariés, le prestataire devra être en mesure de livrer sur une journée la prise posée de photos devant un fond des athlètes, élu.es, salarié.es dans le cadre par exemple du lancement d'un nouveau maillot pour l'équipe, l'arrivée d'un nouvel athlète lors d'un rassemblement, la constitution d'un nouveau bureau directeur,

LOT 5 : La LFH :

L'objectif, lors des rencontres de LBE est de retranscrire les actions du match et du déroulement sportif de la compétition. Il sera demandé au photographe un contenu sportif classique mêlé de photos d'actions, des protocoles, des animations sur et hors terrains, etc et de coulisses de la rencontre et des insides clubs suivant un cahier des charges précis par rencontre à photographier.



Le détail des livrables attendus par le ou les prestataires sélectionnés, pour chaque lot, est stipulé dans le Cahier des charges figurant en Partie 2. De même, figurent dans le Cahier des charges les droits cédés au profit de la FFHandball ainsi qu'un descriptif des compétitions à couvrir avec un calendrier prévisionnel.

Chaque candidat peut :

- Répondre à un ou plusieurs lots,
- Lier deux ou plusieurs lots économiquement en précisant le gain économique (i.e. remise accordée à la FFHandball en fonction du nombre de lots attribués).

En tout état de cause, et même en cas de réponse sur des lots liés, le candidat doit présenter une offre par lot.

Chaque lot est mono-attributaire.

Les candidats ne peuvent pas présenter d'offre(s) sous forme de groupement momentané d'entreprises, toute offre devant être présentée par un seul opérateur économique, sauf accord exprès de la FFHandball.

Au terme de la consultation, et en fonction des offres soumises, le Bureau Directeur de la FFHandball se réserve le droit de :

- Accorder un ou plusieurs lots à un seul candidat
- Ne pas retenir de candidat sur un/plusieurs lots
- Mettre un terme à la consultation à tout moment
- Déclarer la consultation infructueuse et soit lancer une nouvelle consultation, soit négocier de gré à gré avec un ou plusieurs candidats en vue de leur confier, en partie ou en totalité, les prestations d'un ou plusieurs lots.

Article 2 – Conditions de la consultation

2.1 Contenu du dossier de consultation

La présente consultation se compose des documents suivants :

- Un règlement de consultation (Partie 1)
- Le Cahier des charges (Partie 2) décrivant :
 - Les livrables attendus pour chaque lot
 - Les droits concédés
 - Les compétitions couvertes

La FFHandball se réserve le droit d'apporter des modifications au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la remise des offres.

2.2 Communication du dossier de consultation

Le présent dossier de consultation est disponible sur le site internet fédéral (page dédiée « Appel à candidatures »), avec un renvoi opéré dans le HandInfos.

Les candidats intéressés pourront également recevoir le présent dossier consultation en adressant une demande par courriel à l'adresse suivante : communication@ffhandball.net, en mentionnant dans l'objet du courriel « Appel à candidatures – Prestations photographies ».

Enfin, la FFHandball se réserve le droit d'adresser, de sa propre initiative, le présent dossier de consultation à tout opérateur économique qu'elle aura identifié comme pouvant être potentiellement intéressé par cette consultation.



FFHANDBALL

2.3 Renseignements complémentaires

Les candidats pourront obtenir des renseignements complémentaires sur le dossier de consultation en faisant parvenir leur demande par courrier électronique à l'adresse suivante : communication@ffhandball.net (objet : « Appel à candidatures – Prestations photographies ») au plus tard le vendredi 8 janvier 2021 à 17h00.

A réception de cette demande, la FFHandball se réserve le droit :

- De ne pas y répondre
- De répondre au seul candidat concerné
- De communiquer à la réponse apportée à d'autres candidats ou à tous les candidats qui ont manifesté un intérêt pour la consultation.

2.4 Echancier de la consultation

L'échéancier suivant précise, à titre indicatif, les principales étapes de la consultation :

ETAPES	ECHEANCES
1. Lancement de l'appel à candidatures	Lundi 7 décembre 2020
2. Date et horaire limites de remise des dossiers de candidature	11 janvier 2021 à 17h00
3. Entretien avec les prestataires pré sélectionnés	Entre le 12 janvier et le 15 février 2021 (le cas échéant)
4. Décision d'attribution	16 février 2020
5. Début d'exécution du contrat de prestations de service	1^{er} mars 2021

Article 3 – Remise des dossiers de réponse

3.1 Contenu et forme du dossier de réponse

Le dossier de réponse doit être produit en format papier et en format numérique (clé usb) et remis dans une enveloppe extérieure portant la mention « NE PAS OUVRIR – CONFIDENTIEL » au sein de laquelle doivent être insérées :

a) Une première enveloppe intérieure comportant les pièces administratives suivantes et portant la mention « PIECES ADMINISTRATIVES » :

- Une lettre de candidature signée par toute personne habilitée à engager le candidat et mentionnant les informations suivantes :
 - Nom ou raison sociale du candidat
 - Forme juridique du candidat (autoentrepreneur, indépendant, société...)
 - Siège social
 - Coordonnées téléphoniques et adresse mail d'un contact dédié à la consultation
 - Nom et fonction du représentant légal (le cas échéant)
- Un extrait de kbis de moins de 3 mois (si applicable ou un document équivalent pour les entreprises domiciliées hors de France)
- Un document :
 - Précisant les effectifs et ressources humaines du candidat
 - Présentant les résultats financiers (bilans certifiés sur les 3 dernières années)



FFHANDBALL

- Indiquant les coordonnées bancaires (RIB ou équivalent pour les entreprises domiciliées hors de France)
- Le présent dossier de consultation paraphé sur chaque page, daté et signé par le représentant légal du candidat sur la dernière page (manifestant ainsi son acceptation sans réserve des conditions de cette consultation).

b) Une seconde enveloppe comportant les pièces suivantes et portant la mention « PRESENTATION TECHNIQUE ET FINANCIERE DE L'OFFRE » :

- Un book numérique d'une dizaine de photos présentant un travail similaire à celui demandé (fournir fichiers au format jpeg, possibilité de lien vers book personnel sur un site internet).
- Une courte description du projet pour répondre à la commande.
- Une liste du matériel dont dispose le photographe pour mettre en œuvre le projet.
- Un devis détaillé, couvrant les droits de cessions décrits dans le Cahier des charges et incluant un forfait retouche des photos :
 - pour les lots 1, 2 et 5, le candidat détaillera son prix :
 - Prestation artistique
 - Forfait frais de vie (déplacements, hôtellerie, ...) si l'événement se tient :
 - En France
 - En Europe
 - A l'international (hors Europe)
 - pour les lots 3 et 4, le candidat présentera un tarif à la demi-journée et un tarif à la journée. Les frais éventuels de missions seront remboursés sur justificatif de paiement.

Pour chaque lot, l'offre présentée doit répondre aux conditions exposées dans le Cahier des charges (livrables – droit concédés – compétitions couvertes).

En cas de différence entre la version papier et la version numérique des pièces produites, cette dernière prévaut.

3.2 Modalités de remise du dossier de réponse

Le dossier de réponse complet doit être déposé au plus tard le vendredi 15 janvier 2021 à 17h00 au siège de la FFHandball ou expédié par La Poste au plus tard à cette même date (le cachet de La Poste faisant foi), en envoi recommandé avec accusé de réception, dans les deux cas à l'adresse suivante :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

À l'attention de Cédric POUTHIER - Service marketing et communication
Consultation Prestations Photographies
1 Rue Daniel Costantini - 94000 CRETEIL

Article 4 – Négociation

La FFHandball aura à son libre choix la possibilité de :

- Mener des entretiens avec un ou plusieurs candidats potentiels avant la date de remise des offres ;
- Négocier avec tout ou partie des candidats, sur la base des offres initiales, tant sur les caractéristiques techniques de l'offre que sur les aspects financiers ;
- Choisir le prestataire sur la base des offres initiales sans aucune négociation ;
- Solliciter des précisions sur les offres déposées y compris sur les conditions financières proposées.

Si la FFHandball décide de négocier avec un ou plusieurs candidats, conformément à ce qui est annoncé dans la présente consultation, elle n'est pas tenue d'en informer l'ensemble des candidats.

Article 5 – Entretien et/ou audition

La FFHandball se réserve le droit de mener des entretiens avec un ou plusieurs candidats potentiels et/ou d'auditionner un ou plusieurs candidats ayant répondu à la présente consultation. Dans ce cas, le candidat concerné recevra une convocation par courrier électronique et il lui appartiendra de prendre ses dispositions dans ce sens.

Article 6 – Informations complémentaires

La FFHandball pourra demander à un ou plusieurs candidats des renseignements complémentaires sur leur dossier de réponse pour lui permettre d'analyser la recevabilité des candidatures et/ou d'examiner les offres remises par les candidats dont la candidature est recevable.

Article 7 – Choix du ou des prestataires

7.1 Analyse des candidatures

Tout dossier incomplet entraînera l'élimination de la candidature. Toutefois, la FFHandball se réserve le droit de solliciter le candidat concerné pour qu'il transmette le document manquant dans le délai que la FFHandball lui aura fixé. Les candidatures dont les dossiers demeurent incomplets après ce délai seront éliminées.

7.2 Analyse des offres

La FFHandball choisira librement l'offre la plus avantageuse techniquement et économiquement pour répondre à ses besoins.

Pour ce faire, les propositions des candidats seront analysées selon une grille d'évaluation basée sur les critères suivants :

- Références du photographe sur ce type de missions (book ci-dessus).
- Qualité des photos proposées dans la sélection.
- Vision documentaire et artistique.
- Tarifs

7.3 Notification du choix et documents contractuels

Le choix du ou des prestataires retenus pourra être notifié par courrier électronique.

Suite au choix d'un prestataire, ce dernier et la FFHandball concluront un contrat de prestations de service pour une durée précisée à l'article 8 ci-dessous, reprenant :

- Les termes et conditions de la présente consultation ;
- Les termes et conditions de la proposition formulée par le candidat dans sa réponse ;
- Les échanges ultérieurs, le cas échéant, entre le candidat et la FFHandball.

Article 8 – Durée de validité des offres et durée du contrat

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres stipulées aux présentes.

Un contrat de prestations de service sera conclu individuellement avec chaque prestataire sélectionné pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mars 2021 et se terminera au 31 août 2024.

Le prestataire s'engage à maintenir son offre pendant toute la durée du contrat. Les conditions financières pourront évoluer à chaque date anniversaire du contrat, à la hausse comme à la baisse, en application du taux de l'inflation arrêté par l'INSEE au 1^{er} janvier précédant cette date anniversaire.



Article 9 – Frais de participation

Chaque candidat prend à sa charge tous les frais engendrés par sa participation à la présente consultation, y compris ceux engendrés par un entretien et/ou une audition dans les conditions de l'article 5 ci-dessus. Il ne pourra en aucun cas en demander le remboursement de la FFHandball et ce, quand bien même sa candidature ne serait pas retenue.

Article 10 – Sous-traitance

Le candidat retenu ne pourra pas sous-traiter l'exécution de ses prestations à un tiers de son choix, sous réserve d'en avoir préalablement informé par écrit la FFHandball en précisant l'identité de ce sous-traitant. En cas de sous-traitance, le candidat retenu se porte garant du respect par le sous-traitant des conditions d'exécution des prestations et de tout engagement pris à l'égard de la FFHandball.

Article 11 – Loi applicable et compétence juridictionnelle

La présente consultation est soumise au droit matériel français. A défaut d'un règlement amiable, tout litige résultant de cette consultation relève de la compétence des juridictions françaises et plus précisément celles du ressort du siège social de la FFHandball.



FFHANDBALL

PARTIE 2 : CAHIER DES CHARGES

1. LIVRABLES

LOT 1 : rencontres internationales :

Le photographe devra livrer sur la plateforme de partage désignée par la FFHandball une sélection de 70 photos dans la journée de la rencontre couverte (maximum 2 heures après la rencontre avec au moins une photo par joueur inscrit sur la feuille de match) et devra nommer les photos sélectionnées dans un délai de 24h après la rencontre.

Le photographe s'engage à fournir pour chaque reportage :

- Photos de match (individuelles et collectives)
- Attitudes
- Protocoles
- Animations terrain et coulisses
- Arbitres en action et officiels de table
- Habillage des différents espaces
- Présence des partenaires

Ce contenu pourra évoluer en fonction des demandes particulières sur chaque reportage.

Concernant les équipes de France Jeunes et de Beach Handball, le photographe devra livrer une sélection de 30 photos dans la journée de la rencontre ou l'évènement couvert.

Le photographe s'engage à fournir pour chaque reportage :

- Photos de match (individuelles et collectives)
- Attitudes
- Protocoles
- Animations terrain et coulisses

Ce contenu pourra évoluer en fonction des demandes particulières sur chaque reportage.

LOT 2 : coulisses :

Le photographe devra livrer une sélection de 70 photos à chaque évènement couvert. Une vingtaine sera à restituer le jour-même, le reste pourra être rendu à 7 jours francs au plus tard après la fin de l'évènement.

Le photographe s'engage à fournir pour chaque reportage :

- Attitudes (individuelles ou collectives)
- Célébrations (individuelles ou collectives)
- Actions en match ou à l'entraînement
- Moments de partage et de cohésion
- Encouragements, banc, scènes de liesse
- Concentration en amont de la rencontre

Ce contenu pourra évoluer en fonction des demandes particulières sur chaque reportage.

LOT 3 : les événements institutionnels :

Le photographe devra fournir une sélection de 50 photos dans la journée de l'évènement couvert et devra fournir l'ensemble des photos réalisées dans un délai de 7 jours francs au plus tard après la fin de l'évènement.

Le photographe s'engage à fournir pour chaque reportage :

- Prise de paroles officielles
- Ambiances des différents espaces
- Moments de partage et d'échange
- Moments conviviaux
- Photos de groupes



Ce contenu pourra évoluer en fonction des demandes particulières sur chaque reportage.

LOT 4 : les studios photos :

Compte-tenu d'impératifs calendaires fluctuants, le photographe se référera au brief transmis par les chargés de communication de la fédération.

LOT 5 : LFH :

Le photographe devra livrer sur la plateforme de partage désignée par la FFHandball une sélection de 70 photos dans la journée de la rencontre couverte (maximum 2 heures après la rencontre avec au moins une photo par joueur inscrit sur la feuille de match) et devra nommer les photos sélectionnées dans un délai de 24h après la rencontre.

Le photographe s'engage à fournir pour chaque reportage :

- Photos de match (individuelles et collectives) des deux équipes
- Attitudes
- Insides Clubs
- Coulisses

Ce contenu pourra évoluer en fonction des demandes particulières sur chaque reportage.

Les photos devront être mises en ligne sur la médiathèque développée par la FFHandball, qui fournira un lien d'accès au photographe.

2. CESSION DE DROITS

Pour l'ensemble des lots, les droits cédés par le prestataire couvriront :

- Tous les supports de communication internes et externes à la FFHandball dont les réseaux sociaux de la fédération ainsi que ceux de la LFH.
- Libre de droits presse et média (dans la limite de 20 photos/événement) en illustration d'une couverture d'un article ou d'un sujet lié au handball.
- Libre de droits commercial (dans la limite de 20 photos/événement) pour alimenter les partenaires fédéraux pour un usage en interne et tout support digital.
- Libres de droits pour les structures de notre réseau (comités, ligues, clubs) dans le cadre de la promotion du handball sans but commercial

3. COMPETITIONS A COUVRIR

Afin d'éclairer les candidats sur le volume d'activités, vous trouverez ci-dessous un calendrier prévisionnel pour l'année 2021 des événements. Chaque prestataire nous fera ainsi une offre tarifaire sur la même base.

La consultation couvrant plusieurs années (2021-2025), en décembre de chaque année, le volume d'activité de N+1 sera mis à jour en fonction du calendrier sportif sur la base des tarifs déterminés par cette consultation. Un ordre de commande sera donc édité chaque année.

➤ Equipe de France A Masculine :

- Tournoi de Qualification Olympique du 12 au 14 mars à Montpellier (3 matchs)
- 2 matches de Qualif EHF EURO 2022
 - Belgique v France – 28 ou 29 avril
 - France v Grèce – 2 mai
- 2 matchs de préparation JO en juillet



FFHANDBALL

- 2 matchs de Golden League au Danemark en novembre
- **Equipe de France A Féminine**
 - 3 jours : Matchs amicaux du 18 au 21 mars 2021
 - 3 jours : Qualifications Mondial 2021 sur la période du 16 au 21 avril 2021
 - Journées à définir sur la préparation des Jeux olympiques : sur la période du 15 juin au 17 juillet 2021
 - 2 matchs de Q Euro 2022 en octobre
 - 2 matchs de Q Euro 2022 en novembre
 - Mondial IHF 2021 en décembre (entre 3 et 9 matchs)
- **Equipe de France jeunes**
 - U17M Championnat Méditerranéen (Maroc) – 21 au 28 février 2021 – 2 jours
 - U17M Stage à la Maison du Handball (matchs en Allemagne) – 2 jours
 - U19M Stage MdH puis EHF Euro en Slovénie – 2 au 25 janvier – 2 jours
 - U19M Stage en Normandie – 9 au 16 juillet 2021 – 2 jours
 - U19M Mondial IHF – 2 au 15 août 2021 en Grèce – 2 jours
 - U21M Euro EHF – 2 au 18 janvier en Croatie – 2 jours
 - U21M Tournoi Tiby – 26 avril au 2 mai à Serris – 2 jours
 - U21M Mondial IHF – 22 juin au 4 juillet 2021 en Hongrie – 2 jours

 - U16F, U18F et U20F – en attente du calendrier – commande similaire aux collectifs jeunes masculins
- **Equipes de France de Beach Handball**
 - Jeunes – 1 journée de stage
 - Jeunes – Championnat d'Europe U19 du 8 au 11 juillet (lieu à déterminer)
 - A féminin et masculin – 1 journée de stage + 4 jours de compétitions (en attente du calendrier)
- **Compétitions nationales :**
 - Coupe de France : Finales à Paris le 15 mai 2021 (1 jour – 6 matchs)
 - Interligues Masculines du 17 au 21 mai à St Dié des Vosges (1 jour)
 - Interligues Féminines (1 jour)
 - Intercomités Masculins 22 au 23 mai à Orléans / Bourges (1 jour)
 - Intercomités Féminins 22 au 23 mai à Orléans / Bourges (1 jour)
 - Interpôles Masculins du 1^{er} au 7 mars à (lieu à déterminer) (1 jour)
 - Finalités Championnat de France (dates et lieu à déterminer – début juin 2021) – 1 jour
- **Institutionnel :**
 - Assemblée générale à Pau (2 jours – avril 2021)
 - Rencontres Nationales du Handensemble à Créteil (2 jours – avril / mai 2021)
 - Génération Handballissime à Créteil (2 jours – début novembre 2021)
- **LFH**
 - 14 matchs de LBE répartis dans 14 clubs de LBE sur la saison 2021-2022 à partir de septembre 2021
 - 5 matchs de EHF (Ligue des Champions et Coupe EHF) sur la saison 2021-2022
 - 2 matchs Final Four de Ligue des Champions en 2021

La FFHandball s'autorise le droit de réaliser un match test avec le photographe sur une date décidée d'un commun accord pour valider les intentions et les résultats des deux parties. Dans cette hypothèse, et nonobstant la notification du candidat retenu à l'issue de la présente consultation, l'engagement de la FFHandball ne sera définitivement confirmé qu'après analyse des photos reçues à l'issue de ce match test.